

# CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Jeudi 2 février 2023* *à 20h00*

### **Séance du 2 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de février

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal aux salles Multi-activités, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

**Date de convocation :** 26 janvier 2023

**Date d'affichage :** 26 janvier 2023

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 15

**Nombre de votants :** 15

**Présents :** MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, MÊMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

### **Absents excusés :**

Madame PASINI-BERLU Sandrine a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2022**

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

### **CONVENTIONS DE DESSERTE DANS LE CADRE DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de Loir et Cher a approuvé de nouvelles conventions de desserte du réseau de lecture publique afin de tenir compte des évolutions des services proposés par la direction de la lecture publique et des mutations des bibliothèques, dans le cadre du plan départemental en faveur de la lecture publique. Nous avons reçu à cet effet la convention relative à la création et au développement de notre bibliothèque avec le Conseil Département de Loir-et-Cher, ainsi que celle tripartite à la desserte de documents dans le réseau de lecture publique entre la Commune, le Conseil Départemental et la Commune du Controis en Sologne, siège de la Médiathèque « tête de réseau ». Monsieur le Maire propose de signer ces nouvelles conventions afin que les échanges avec la direction de la lecture publique et la médiathèque du Controis en Sologne puissent continuer.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'habiliter Monsieur le Maire à signer ces deux conventions de desserte avec le Conseil Départemental et la Commune du Controis en Sologne, dans le cadre du réseau de lecture publique constitué autour de la direction de la lecture publique.

### **ADHESION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS AU SYNDICAT MIXTE FERMÉ « SCOT DE LA VALLÉE DU CHER A LA SOLOGNE »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa séance du 5 décembre 2022 la Conseil Communautaire Val de Cher Controis :

- a proposé la création du Syndicat Mixte fermé « SCOT » de la vallée du Cher à la Sologne constitués entre les Communautés de communes Val de Cher-Controis et du romorantinais-Monestois,
- a approuvé l'adhésion de la Communauté à ce syndicat et ses statuts.
- demande aux communes membres du territoire communautaire de se prononcer sur le principe de l'adhésion de la Communauté de communes Val de Cher-Controis au syndicat mixte fermé « SCOT » de la Vallée du Cher à la Sologne »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner sur cette adhésion de principe.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas se prononcer sur cette adhésion de principe de la Communauté de communes Val de Cher-Controis au syndicat mixte fermé « SCOT » de la Vallée du Cher à la Sologne » par 12 absentions et 3 voix pour.

### **DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER UN PERMIS DE CONSTRUIRE AU NOM DU MAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L422-7 du code de l'urbanisme qui précise que le Conseil Municipal doit désigner une personne au sein de ses membres afin de l'habiliter à signer un permis de construire déposé par Mr le Maire ou ses mandants. Comme un projet a été déposé, le Conseil Municipal doit désigner une personne pour signer le permis.

Monsieur le Maire est sorti de la salle de réunion, Monsieur CHAMPEAUX Jacky a été désigné Président de l'assemblée afin de traiter cette question.

Il est demandé aux personnes qui souhaitent être habilitées à signer ce permis de se faire connaître.

Les candidats sont : Mme MARIE Agnès.

Après un vote à bulletins secrets, Mme MARIE Agnès a été désignée à l'unanimité, soit par 14 voix pour, pour prendre la décision concernant le permis de construire déposé par Mr le Maire. Mme MARIE Agnès a donc tous pouvoirs pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 31,40/35<sup>ème</sup>**

Monsieur le Maire informe du départ à la retraite au 1<sup>er</sup> avril 2023 d'un de nos agents en poste à la garderie et à l'école. Afin de nommer une autre personne, il est nécessaire de créer le poste adapté au grade de recrutement et au temps de travail nécessaire. Il est donc proposé de créer le poste d'Adjoint Technique Territorial à 31,40/35<sup>ème</sup>. Le poste actuel d'Adjoint Technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à 26,81/35<sup>ème</sup> sera supprimé après la nomination de la personne sur le nouveau poste créé.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à 31,40/35<sup>ème</sup>.

### **DROIT DE PREFERENCE POUR UNE PARCELLE BOISÉE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du notaire nous informant du droit de préférence accordé à la commune concernant une parcelle de bois en vente au Mesneuil. En effet lorsqu'une parcelle est d'une superficie inférieure à 4 hectares et est classée en bois et forêt la Commune à un droit de préférence sur l'achat de celle-ci. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ce droit de préférence.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de renoncer au droit de préférence concernant la vente de la parcelle de bois située au Mesneuil section A n°196.

### **COMPLEMENT CONCERNANT LES LOCATIONS HEBDOMADAIRES DU FOYER COMMUNAL AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose de préciser les conditions de locations du foyer communal pour les associations occupant régulièrement la salle et faisant payer leur prestation.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour et 1 abstention de fixer à 150 € annuel ou 15 € par mois, la participation de toute association intervenant directement ou indirectement par le biais d'un tiers, dans le foyer communal de façon régulière afin d'y produire des prestations payantes. Aucune dérogation ne sera acceptée.

## **IMPLANTATION D'UN CITY PARC, D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS, D'UNE AIRE DE FITNESS ET CHOIX DES COLORIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les préconisations reçues des bâtiments de France concernant l'implantation et les couleurs pour le city parc. Après débat, il propose de déterminer l'emplacement et les couleurs pour celui-ci, afin de préparer et déposer le permis d'aménager.

Détail des votes pour l'emplacement du city parc et aire de fitness :

Version 1 (après le parking des salles multi-activités) : 0 voix

Version 2 (à côté du terrain de pétanque) : 6 voix

Version 3 (à côté du plateau sportif actuel) : 0 voix

Version 4 (après le parking des salles multi-activités pour le city parc et après le terrain de pétanque pour l'aire de fitness) : 2 voix

Abstentions : 7 voix

Le Conseil Municipal, après délibération et vote détermine l'emplacement du city parc et de l'aire de fitness à côté du terrain de pétanque, comme le préconisait les bâtiments de France.

En ce qui concerne les coloris du city parc il est décidé de choisir parmi les couleurs préconisées par les bâtiments de France, qui sont dans les tons gris vert : RAL 7002, 7034, 7036 et 7013, après avoir vu le nuancier correspondant.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- D'un nouveau projet de panneaux photovoltaïques de 42 ha sur les communes de Fresnes et Feings commune délégué du Controis en Sologne.
- Du projet de mise en place du compte épargne temps pour le personnel communal afin de permettre aux salariés de conserver des jours de congés non pris sur plusieurs années. La commune a le choix entre 2 possibilités, autoriser ou non l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle des droits épargnés. Avant la délibération du Conseil Municipal, il faut proposer le projet de règlement au Centre de Gestion pour avis. Le Conseil Municipal décide de proposer un projet de CET avec la possibilité d'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle des droits épargné afin de laisser le choix aux employés.
- Du courrier reçu de Mrs REPINCA Y, seuls propriétaires des espaces verts et de la voirie du lotissement, demandant leur rétrocession à la commune. Monsieur le Maire propose de faire une visite d'état de lieux un samedi après-midi. Cette visite est programmée le 4 mars 2023 à 14h.

Monsieur MÊMETEAU Julien demande quel film a été retenu pour le cinéma en plein air de cette année. Suite aux avis de chacun des conseillers Municipaux, il a été proposé à la Communauté « 1 belle équipe », mais nous n'avons pas encore reçu l'aval de celle-ci.

Il a été de soulevé la dégradation du carrefour de la Rue des Acacias avec la route de Blois. Le Conseil Départemental a commencé les travaux de réparation.

Il est également précisé que l'étude de sécurisation du bourg et de la Rue des Acacias a pris du retard, le Département est venu sur site en janvier. Le rapport devrait arriver avant l'été.

Monsieur CHAMPEAUX Jacky informe le Conseil Municipal, que le busage à Poudelay, rue de Cheverny a été repris et que la purge Rue de l'Ardilleux qui fuyait depuis plusieurs années a été réparée également.

Mr DE WEDUWE Willy propose que le comité consultatif route et voirie soit convoqué pour établir les travaux d'entretien à effectuer sur les chemins et routes. Il s'inquiète également de la fermeture de la boulangerie si cela devait perdurer. Il demande également ce qu'il en est du droit de passage agricole communal Rue de la Bièvre.

Mme AUDIANNE Marie-Claude :

- s'interroge sur le branchement EDF provisoire Rue des Acacias dont le fils traverse la rue. Le branchement a été fait dans les règles.
- demande si la baisse des plages horaires de l'Eclairage Public a permis une baisse de la facture d'électricité. Nous n'avons pas encore eu le temps d'étudier cette évolution.

- Demande pourquoi il n'y a pas eu de vœux à Fresnes cette année. C'est le souhait de Mr le Maire de ne pas en faire.

Mme SAUGER-PLOUY Séverine et Mr GASNIER Hervé saluent le travail de la bibliothèque pour l'organisation de la nuit de la lecture avec la participation des enfants de l'école pour la préparation d'une soupe, ainsi que des ateliers de lecture de contes et des stands de livres. Ils informent également la création d'une lettre trimestrielle dénommée « bibliofil ».

Ils informent également de la plantation des arbres dans la cour de l'école avec la participation des enfants qui étaient ravis.

Une visite à l'école est prévue pour étudier le problème de l'alarme PPMS qui est inaudible depuis de nombreuses années dans certaines classes.

Mr MÊMETEAU Julien demande s'il est possible de connaître la date de la prochaine réunion de Conseil Municipal. Celle-ci devrait avoir lieu le 9 ou 16 mars prochain, avec une plus forte probabilité pour le 16.

La séance est levée à 22h10

Le Maire,  
P. TORSET.